

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 01 Octobre à 18H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.
 Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 25 Septembre 2024

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Catherine GOUDOUD pouvoir à Gilbert ROUSSEAU
 Jean-Jacques MORLAY pouvoir à Nicolas BALOT
 Céline DUPUY-LEGRAND pouvoir à Gaston CHASSAIN

Étaient absents excusés :

Catherine GOUDOUD, Jean-Jacques MORLAY, Céline DUPUY-LEGRAND

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas BALOT

N°2024/D/057 - Objet : Constitutions de Provisions 2024

Vu le principe de prudence et de sincérité et l'instruction M57, la collectivité a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et dès la perte de valeur d'un actif.

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune de Feytiat,

Vu le budget prévisionnel 2024,

Vu les provisions constituées en 2022 selon la délibération 2022/D/026, telles que ci-dessous

Vu les provisions constituées en 2023 selon la délibération 2023/D/062, telles que ci-dessous,

Référence	Compte	Montant	Objet	Date
2022/D/026	6817	3 000,00 €	Impayés	28/10/2022
2022/D/026	6815	47 000,00 €	"Les Portes de Feytiat"	28/09/2022
2023/D062	6817	6 000,00 €	Impayés	27/09/2023
2023/D062	6815	80 000,00 €	"Les Portes de Feytiat"	27/09/2023

Monsieur le Maire propose de :

- Créditer le compte 6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants de 10 000 €

- Créditer le compte 6815 : Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement de 100 000 € pour les risques liés au projet : « Les Portes de Feytiat ».

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter la proposition ci-dessus et de donner au Maire les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 01 Octobre

Le Maire,

Gaston CHASSAIN.